VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2025_058

PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la ville de BAR-SUR-AUBE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Règlement du cimetière ;

Considérant qu'il y a lieu de reprendre une case du monument F dont l'acte de concession n'a pas fait l'objet de renouvellement.

ARRETE

Article 1 : La case du monument F et portant le numéro suivant : 4 est en cours de reprise.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie ainsi qu'au cimetière.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BAR-SUR-AUBE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 mars 2025

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Le Maire

Philippe BORDE